



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ



La Directrice

Dossier suivi par : Gilles FLUTET
Tél. : 04.67.82.16.36
Mail : g.flutet@inao.gouv.fr

V/Réf : CF-JFD-SM n°17.27

N/Réf : GF/LG/115/17

Objet : Projet de PLU
Commune de Ventabren

Monsieur le Maire
Mairie de Ventabren
17 Grand Rue
13122 VENTABREN

Montreuil-sous-Bois, le 9 mai 2017

Monsieur le Maire,

Par courrier reçu le 13 février 2017, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de Plan Local d'Urbanisme de votre commune.

La commune de Ventabren est incluse dans les aires géographiques des AOC « Coteaux d'Aix-en-Provence », « Huile d'olive d'Aix-en-Provence » et « Huile d'olive de Provence ». Elle appartient également aux aires géographiques des IGP « Agneau de Sisteron », « Pays des Bouches-du-Rhône », « Méditerranée » et « Miel de Provence ».

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

L'INAO a bien noté l'augmentation surfacique de la zone agricole qui passe de 503 ha pour le PLU en vigueur, à 569 ha pour le projet de PLU.

Sur la commune de Ventabren, le parcellaire de l'AOC « Coteaux d'Aix-en-Provence » apparaît largement mité par une urbanisation diffuse, sur 1007 ha d'aire parcellaire délimitée en AOC « Coteaux d'Aix-en-Provence », les deux tiers sont déjà consommés par un habitat diffus.

Ce projet de PLU consomme 37 ha d'espaces agricoles retenus dans l'aire parcellaire délimitée de l'AOC « Coteaux d'Aix-en-Provence » dont l'essentiel sont constitués de friches spéculatives, 1,3 ha de vignes en production et 1 ha de vergers d'oliviers. L'essentiel de ces friches spéculatives figure déjà dans les réserves foncières du PLU en vigueur.

Le projet prévoit notamment la création ou le maintien de plusieurs réserves foncières dont celle de l'Héritière. Cette ZAC de l'Héritière permettra la construction de 313 logements, elle s'étend sur un espace agricole en friches de 16 ha, retenu dans l'aire délimitée de l'AOC « Coteaux d'Aix-en-Provence ». Ce secteur apparaît excentré du pôle urbain.

Sur le secteur de Collet du Bourret-Maralouine-Les Méjeans, situé à l'Ouest de la commune et au Nord de la route départementale D10, le projet de PLU prévoit les zonages AU1a et UD1 sur 4 ha de friches, 1,3 ha de vignes en production et 1 ha de vergers d'oliviers, la

INAO

12, RUE HENRI ROL-TANGUY
TSA 30003
93555 MONTREUIL-SOUS-BOIS CEDEX - FRANCE
TEL : 01 73 30 38 00 / TELECOPIE : 01 73 30 38 04
www.inao.gouv.fr

totalité de ces terrains a été retenue dans l'aire délimitée de l'AOC « Coteaux d'Aix-en-Provence ».

En conclusion, l'INAO émet un avis défavorable à l'encontre de ce projet qui favorise l'étalement urbain et qui est consommateur d'espaces agricoles retenus dans l'aire parcellaire de l'AOC « Coteaux d'Aix-en-Provence ».

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma haute considération.



Marie GUITTARD

Copie : DDTM 13

INAO

12, RUE HENRI ROL-TANGUY

TSA 30003

93555 MONTREUIL-SOUS-BOIS CEDEX - FRANCE

TEL : 01 73 30 38 00 / TELECOPIE : 01 73 30 38 04

www.inao.gouv.fr